



Compte rendu du conseil municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX NEUF

Le 3 JUIN A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 28 mai 2019

Affichage Mairie : mardi 28 mai 2019

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	18
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean Pierre, M. ROMAND Alain, M. THIVILLIER Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Muriel, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean Charles, M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie, M. DREVET Jean Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, M. MABILON Robert, M. EVAUX Denis, Mme PINEDO Léonor, Mme VIVOT Laetitia, Mme PIERA Josiane

ABSENTS EXCUSES :

Mme LAPALUD Sylvie a donné pouvoir à Mme ROSAT Aurélie
M. COLDEFY Jean a donné pouvoir à M. BERRAT Jean Louis
Mme BARBET Janique a donné pouvoir à Mme CESAR Muriel
M. QUINCY Vincent a donné pouvoir à M. GUILLOT Jean Pierre
Mme SARZIER Laurence a donné pouvoir à Mme LAVET Catherine

Ordre du Jour :

I - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, désignation de M. ROUX Jérémy

II - Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT € HT
07-2019	Expertise arboricole	David HAPPE-Expert arboriste	17/05/2019	975.00 €

III - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

IV- Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône-Turdine : Transfert de la compétence « Eau » aux Communauté de Communes

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

À la suite du débat lors du Conseil Municipal du 29 avril 2019, Les membres du Conseil doivent se prononcer sur le transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes des Pays de l'Arbresle.

Pour rappel,

En application des articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), attribuent les compétences « Eau » et « Assainissement » de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération existante à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les communautés de communes, les communautés d'agglomération acquérant dans tous les cas la compétence « Eau » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la compétence « Eau » est actuellement exercée de la manière suivante :

- La production relève de la compétence Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône-Turdine (SMEP Saône-Turdine), compétent aux termes de ses statuts pour « assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable des collectivités membres », et « construire et gérer les ouvrages généraux ressortissant à sa maîtrise d'ouvrage et éventuellement, et sur demande de celles-ci, à la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes ».
- La distribution relève de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues - SIEVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre position.

Pour le transfert : 0

Contre le transfert : 22

Abstention : 1

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

-Décide de s'opposer au transfert de la compétence « eau potable » à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

V- Tirage au sort informatique : Préparation de la liste du Jury d'assises 2020 :
Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Le 24 mai 2019, en présence de la Commission de Contrôle des Listes Electorales et publiquement un tirage au sort informatique a été réalisé afin d'établir une liste préparatoire des jurés titulaires pour la session 2020.

- 6 administrés titulaires
- 6 administrés suppléants

Ont été tirés au sort par traitement informatique pour la commune de Dommartin.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider la liste de noms proposée lors de la séance, avant transmission à la Cour d'Appel de Lyon pour l'établissement des listes préparatoires à la liste du jury d'assises du Rhône pour l'année 2020.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de valider** la liste des noms proposés lors de la séance du 24 mai 2019
- Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

VI- Mise en place du RIFSEEP (Nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires)

Rapporteur : Alain THIVILLIER

RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Les documents sont présentés en séance.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise en place du RIFSEEP, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion 69 en date du 14 mai 2019.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de valider** la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP
- Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VII- Recrutement temporaire - Contrat à Durée Déterminée - Service Technique
Rapporteur Alain THIVILLIER

Recrutement d'un agent contractuel pour un emploi non permanent quant à l'accroissement temporaire d'activité pour le service technique. (CCD du 15 juillet au 15 août).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions indiquées ci-dessus.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide de valider le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions indiquées ci-dessus
-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VIII- Vote d'une subvention exceptionnelle
Rapporteur Murielle CESAR

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 500 € au profit du « Sou des écoles ».

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'adjointe,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide d'attribuer d'une aide exceptionnelle d'un montant de 500 € au « Sou des écoles »
- Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

Informations et questions diverses :

- **Point sur la Zone d'Activités des Grandes Terres. Monsieur le Maire a présenté les différentes entreprises installées sur la zone.**

Prochaines dates des Conseils Municipaux le lundi :

- 01 juillet à 19h30

Commissions communales :

- Commission enfance le 6 juin à 20h00
- Commission d'appel d'offres le 17 juin à 20h00

- Commission enfance le 2 juillet 19h00
- Commission voirie le 11 juin à 20h30

Dates diverses à retenir :

- Goûter de Solidom le 8 juin 14h30
- Fête de la musique le vendredi 21 juin

Fin de la séance à 21h40